

AND  
99

33  
regional

ESCOIQUER

FERDINAND

VII

À

BA YONNE

EN 1808

UNDO ANTIGUO

A-2833

lioteca Regional

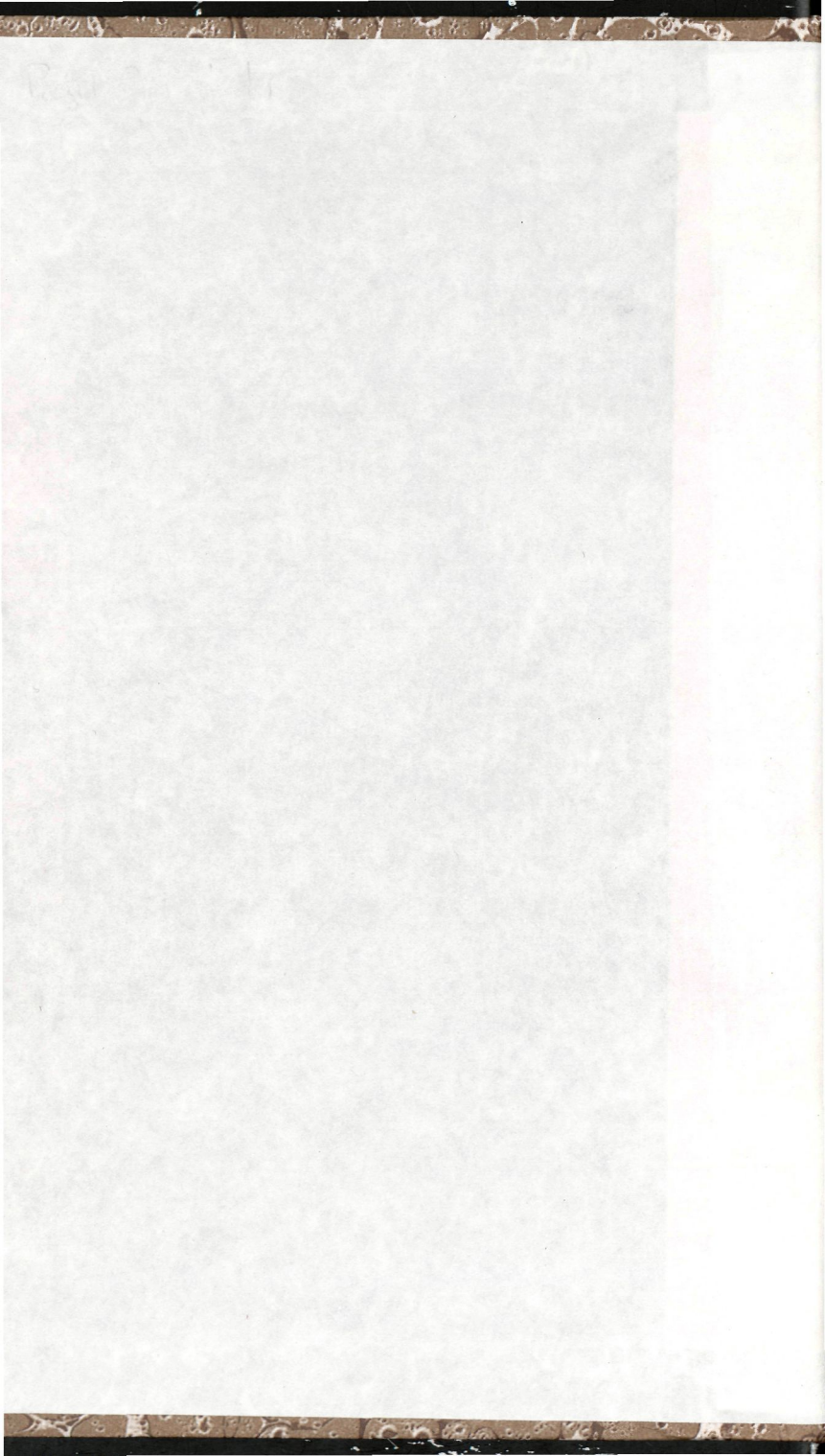




FONDO

A-

Biblioteca





12645/1

A-2833

R  
141525



# EXPOSITION SINCÈRE DES RAISONS ET DES MOTIFS

QUI ENGAGÈRENT

S. M. C. LE ROI FERDINAND VII

A FAIRE LE VOYAGE DE BAYONNE EN 1803;

DANS laquelle on voit la candeur et la loyauté aux prises avec la perfidie et la mauvaise foi, et les trames ourdies par NAPOLÉON, pour attirer le Roi dans le piège qu'il lui avait préparé ; suivie des pièces justificatives et des entretiens très-curieux qui eurent lieu à Bayonne entre NAPOLÉON et l'Auteur, et d'autres détails intéressans et non publiés jusqu'à présent sur cette malheureuse et mémorable affaire ;

ADRESSÉE EN ESPAGNOL AU PUBLIC D'ESPAGNE  
ET DE L'EUROPE,

*Par Son Exc. Don JUAN ESCOQUIZ, ancien  
Gouverneur de S. M. C. le Roi FERDINAND VII,  
son Conseiller d'État, Chevalier Grand-Croix de  
l'Ordre de Charles III, Archidiacre d'Alcaraz,  
Chanoine de Tolède, etc. ;*

TRADUITE EN FRANÇAIS,

*Augmentée de Notes, et suivie d'une Lettre du Traducteur  
à l'Auteur,*

Par DON JOSEPH-MARIE DE CARNERERO.

---

A TOULOUSE,

De l'Imprimerie de J.<sup>n</sup>-M.<sup>eu</sup> DOULADORE, rue St.-Rome;

1814.

EXPOSITION UNIVERSELLE

DES RAISONS ET DES MOTIFS

DE LA LOI

N. 10. LA LOI RELATIVE A LA

A PARLER LE TOUJOURS DE LA MANIERE LA PLUS  
DANS laquelle on voit la candeur de la justice  
qui passe avec la dignité et la pureté de  
de la justice ongles par l'attention, pour  
l'attention de la loi dans le plus grand  
pour la suite des plus importants et de  
entièrement très-courte, qui est un  
la loi est la loi de la justice et de  
les motifs importants et de la justice  
présent sur cette matière et de la justice  
saine;

ARRÊTÉ EN CONSEIL D'ÉTAT LE 20 JANVIER 1830  
ET DE LA MANIERE

Par son Roi, Louis-Philippe, Roi des Français,  
Gouverneur de la République Française,  
son Conseil d'État, le Roi, Grand-Frère de  
l'Empereur des Français, etc.

LE ROI, sur le rapport de son Conseil d'État,  
a décrété et nous ordonnons que les motifs  
de la loi, etc.

Par son Roi, Louis-Philippe, Roi des Français,  
Gouverneur de la République Française,  
son Conseil d'État, le Roi, Grand-Frère de  
l'Empereur des Français, etc.

A TOULOUSE

De l'imprimerie de J.-M. BOURGEOIS, rue de la





---

---

## INTRODUCTION.

---

**B**RULANT d'un saint amour pour la nation espagnole , dont la gloire accrue , s'il est possible , par les derniers événemens , vole de bouche en bouche dans tout l'univers ; et mettant le plus grand prix à l'honneur d'en être membre , je dois conserver , dans toute sa pureté , ce noble caractère comme le bien le plus précieux.

Que l'on juge donc de mon chagrin pendant six années de captivité en France , lorsque j'appris que des bruits vagues , injurieux à ma réputation , ainsi qu'à celle des autres individus qui composaient le conseil privé du Roi à l'époque du voyage de S. M. à Baïonne , en avril 1808 , circulaient en Espagne ; non que l'on osât nous accuser de trahison ; le plus ignorant n'aurait pu hasarder cette ridicule inculpation ; mais on nous reprochait de la légèreté , de la précipitation , de l'ignorance ou de l'imprudence dans nos délibérations sur ce fatal voyage.

Il est vrai que ces rumeurs diminuèrent , à mesure que les circonstances qui ont précédé

accompagné ou suivi ce voyage , ont été plus connues : j'appris même alors que don Pedro Ceballos et le duc de l'Infantado , entièrement lavés de ces odieuses inculpations , avaient mérité une telle confiance en Espagne , qu'ils occupaient , pendant la guerre , les emplois les plus importans. Ces mêmes nouvelles me firent connaître que , malgré la justification complète de la conduite politique de ces deux individus , celle du duc de Saint-Charles , et plus encore la mienne , quoique nous fussions absolument dans le même cas , étaient taxées , par différentes personnes , d'imprudence et de faiblesse.

Je n'en fus point surpris ; l'on connaît trop l'axiome trivial que les absens ont toujours tort. En effet, ignorant les griefs qu'on leur impute , ils ne peuvent les détruire ; et la justification de ceux qui , impliqués dans la même affaire , ont le bonheur d'être présens , et de pouvoir se défendre en personne , quelque scrupule qu'ils apportent d'ailleurs à ne point s'écarter des règles de l'équité , manque rarement de se faire , jusqu'à un certain point , aux dépens de ceux qui n'ont pas le même avantage.

Sans doute , en supposant la faute commune ,



es personnes présentes ne peuvent se justifier, sans justifier en même temps les absentes ; mais s'il reste quelque léger nuage de faiblesse, elles le rejettent sur celles-ci, et le public, qui n'a entendu que les premières, conserve ses préventions contre les autres. Telle est en général la marche des ignorans dans leurs jugemens ; ils ne savent calculer la prudence des gouvernans que sur les résultats heureux ou funestes de leurs mesures, qu'elles aient été bien ou mal prises.

Souvent le temps manque pour les détromper entièrement, et pour les amener à rendre à tous une justice égale. Leurs préventions diminuent, il est vrai, mais il reste toujours à leurs yeux quelque ombre sur la réputation de ceux qui, forcés à garder le silence, n'ont pu se justifier comme les autres.

Nous serons probablement dans ce cas, nous tous qui jusqu'à présent n'avons pu retourner en Espagne, ni par conséquent défendre notre conduite politique dans les affaires dont je parle : et comme en matières d'honneur, et particulièrement dans celles qui intéressent la patrie, tout honnête homme ne doit pas souffrir la moindre

tache sans la laver , personne ne pourra s'étonner , et encore moins s'offenser , si je profite du premier moment de liberté pour entreprendre ma défense et me justifier aux yeux de ma respectable nation : ce que je ne peux ni ne veux faire , sans entreprendre en même temps la justification de tous ceux dont S. M. daigna prendre l'avis dans les affaires soumises à nos délibérations.

Pour mettre , dans des matières aussi délicates et aussi intéressantes , l'ordre nécessaire , je diviserai ma narration apologétique en six chapitres , qui sont les suivans.

---



---

## CHAPITRE PREMIER.

---

*DONNÉES qu'avait le Roi , son Conseil privé , et moi en particulier , sur les intentions de l'empereur des Français , depuis l'époque de mon arrivée à Madrid jusqu'au 10 avril de la même année , jour où Sa Majesté quitta sa Capitale pour entreprendre son voyage à Burgos.*

---

**J**E ne dirai rien de Don Emmanuel Godoy, prince de la Paix, cause première des maux horribles que l'Espagne a soufferts; et je me porterai d'abord à l'époque à laquelle cet homme, parvenu au comble de l'élévation, fit bientôt craindre à tous les espagnols, et sur-tout au prince des Asturies, que son ambition démesurée ne tendît à s'emparer du trône; ce qui déterminâ Son Altesse, privée comme elle était de tout autre appui, à me charger d'employer tous les moyens possibles pour prévenir cet attentat, se servant, pour me faire parvenir sa lettre datée d'Aranjuez dans les premiers jours de mars 1807, de la voie secrète par laquelle depuis deux ans Son Altesse correspondait avec moi, sans autre but que de me confier ses peines et de recevoir mes conseils.

En conséquence, je me rendis, sans perdre un instant, à Madrid, où je fis les démarches dont on peut voir les détails dans les déclarations que je fis dans le fameux procès de l'Escorial (1).

L'une de ces démarches fut de traiter avec le comte de Beauharnais, ambassadeur de France, en conséquence de quelques propositions secrètes d'amitié faites de la part de l'Empereur son maître au prince des Asturies, relativement au projet de marier Son Altesse avec une princesse de son sang.

Les explications de cet ambassadeur, que je scrutai avec le plus grand soin, me parurent sincères, et l'étaient en effet de sa part, soit que son gouvernement eût ou non d'autres intentions; et je reste convaincu que ledit ambassadeur était et croyait son gouvernement de bonne foi dans ses propositions.

Elles me paraissaient d'autant plus probables, qu'elles étaient confirmées par l'opinion alors générale en Espagne, que l'empereur Napoléon, irrité contre la perfidie de Don Emmanuel Godoy,

---

(1) Ce fameux procès de l'Escorial dont parle M. Escoiquiz, est connu de tout le monde. Tous les journaux de l'Europe en parlèrent dans le temps. Le roi Charles inculpa le prince des Asturies d'avoir voulu le détrôner, en attendant à ses jours. Ce prince fut mis aux arrêts, aussi bien que le duc de l'Infantado, M. Escoiquiz, et beaucoup d'autres personnes de marque. Le favori craignait et détestait l'héritier de la couronne, et malgré la prépondérance qu'il exerçait dans toutes les affaires, il ne put empêcher que le jeune prince ne fût absous et déclaré innocent par les magistrats qui jugèrent cette importante affaire. (*Note du traducteur.*)



( qu'il regardait avec raison comme l'auteur de la proclamation virulente et intempestive faite contre lui quelque temps avant la bataille de Jéna ), et prenant en pitié le ridicule engouement du roi Charles IV pour le favori , avait résolu de détromper ce monarque , d'ôter au prince de la Paix toute son influence , d'éloigner des affaires publiques la reine , encore plus préoccupée en faveur de Godoy que son époux , afin de réchauffer dans le cœur du Roi l'amour paternel et la confiance que méritait son fils le prince des Asturies , espérant par ces moyens s'assurer de la fidélité de l'Espagne dans son alliance.

Toutes mes observations et les rapports qui me parvenaient me confirmèrent que ce bruit était fondé , et par conséquent que les ouvertures que faisait le gouvernement français par son ambassadeur , étaient sincères. En effet , il ne pouvait adopter un système plus favorable à ses intérêts bien entendus , que d'éloigner un ennemi déclaré , acquérir une entière influence sur un roi ami , et se préparer dans son héritier un allié inséparable , puissant et nécessaire , sur l'amitié duquel il pourrait d'autant plus compter , qu'il en aurait resserré les liens par des services importants , et par une union de famille.

Tel fut le fondement de la confiance que la nation espagnole partagea alors avec moi sur la bonne foi des intentions du gouvernement français.



Cette confiance s'accrut encore par la constante inimitié de l'ambassadeur français contre le prince de la Paix , et par sa conduite en faveur du prince des Asturies , et de tous les individus compliqués dans le procès de l'Escorial , et subsista jusqu'à l'époque de la révolution d'Aranjuez et de l'abdication que fit de la couronne le roi Charles IV.

Le roi Ferdinand VII monté sur le trône , se trouvait à Aranjuez entouré de toute la garnison de Madrid , et n'ayant pour conseillers que les ministres de l'ancien roi. Touché des vœux ardens que lui manifestait le peuple de Madrid , qui désirait posséder son roi , quoique le grand duc de Berg à la tête de l'armée française entrât dans la capitale à cette époque , après en avoir fait occuper militairement les environs , il se décida à y aller , ayant donné , pour preuve de plus grande confiance , à une partie de la garnison de Madrid , une autre destination. Bien éloigné sans doute de concevoir des soupçons , il se livra innocemment au piège qu'on lui avait tendu.

Je ne puis pas répondre , si j'eusse été alors auprès du Roi , que j'eusse pu reconnaître le danger et lui conseiller de l'éviter ; je me trouvais encore dans mon exil *du Tardon* (1), et par une intrigue

---

(1) Le prince de la Paix , jaloux des lumières et du crédit du zélé gouverneur du prince des Asturies , parvint à le faire exiler à 80 lieues de la capitale. (*Note du traducteur.*)

du ministre de la justice, marquis Caballero, le courrier porteur de l'ordre de mon rappel fut retardé quatre jours, sous le ridicule prétexte de ne se servir que d'un seul courrier qui dut apporter les dépêches à Monsieur *d'Asanza* (1) avant de me les apporter à moi-même : manège qui, à présent que l'on voit un peu plus clair, paraît avoir été employé pour retarder au moment de cette crise l'influence de mes conseils bons ou mauvais. Je n'arrivai donc à Madrid que le 28 mars, et j'y trouvai Sa Majesté entourée de l'armée française.

Je sus alors que l'ambassadeur de France, ainsi que tous les français, refusaient absolument de reconnaître le nouveau roi, sous le prétexte de ne pouvoir le faire sans un ordre exprès de sa cour; que l'on attendait l'Empereur à Madrid; que le duc de Berg avait pris sous sa protection le roi Charles IV et son épouse, et qu'il avait envoyé à Aranjuez, lieu de leur résidence, un corps nombreux de ses troupes pour leur garde. J'appris aussi que l'ambassadeur français et le duc de Berg faisaient de continuelles instances,

---

(1) Don Miguel-Joseph d'Asanza, ancien vice-roi du Mexique, qui était exilé dans les derniers temps du règne de Charles IV. Un des premiers actes de l'administration du roi Ferdinand fut de rappeler auprès de lui M. d'Asanza, qui jouissait de l'estime et de la considération publiques, qu'il s'était justement acquises par son mérite, et par les grands services qu'il avait rendus à l'Espagne dans toutes les places importantes qui lui avaient été confiées.

(Note du traducteur.)



et même des menaces , pour que l'on mît , sans lui faire son procès , à la disposition de l'Empereur le prince de la Paix. L'on ajoutait encore que , quoique avec des manières plus polies , on insistait fortement pour déterminer Sa Majesté à aller le plus loin possible au-devant de l'Empereur.

Ces choses me donnèrent , ainsi qu'au public , les plus violens soupçons que toutes ces démarches irrégulières cachaient des intentions dangereuses au Roi et à la nation ; mais quels étaient les projets ultérieurs du gouvernement français ? C'est ce qu'il m'était impossible de deviner. Tous les membres du conseil privé du Roi étaient de la même opinion (1).

Parmi tous les membres du Conseil , un seul (2) nous était , avec raison , suspect d'intelligence avec le gouvernement français et avec l'ancien roi , que nous avions de puissans motifs de croire avoir protesté contre son abdication. La reine d'Étrurie et le grand duc de Berg étaient probablement les intermédiaires de cette correspondance.

Cela produisait la plus grande méfiance dans

(1) Le conseil privé du Roi se composait alors des ministres Ceballos , le marquis Caballero , Asanza , Olagner Feliu , Gil de Lemus , des Ducs de l'Infantado et de Saint-Charles , et de M. Escoiquiz.

(2) Le marquis Caballero.



les séances du Conseil ; mais S. M. une fois informée de ce qui se passait , éloigna Caballero , et donna le porte-feuille du ministère de grâce et justice à Don Sebastian Piñuela.

Nous étions dans cet état lorsqu'arriva un courrier de Paris , envoyé par le conseiller d'état Don Eugène Yzquierdo (1) au prince de la Paix , avec la lettre cotée n.º 1 (pièces justificatives). Ce courrier trouvant à son arrivée la nouvelle inattendue de l'arrestation de Godoy , et de l'avènement au trône de Ferdinand VII , remit ses dépêches au ministre d'état Don Pedro Ceballos. Elles étaient de nature à confirmer les soupçons du conseil du Roi , mais sans pouvoir les fixer sur les véritables et secrètes intentions de l'Empereur.

Le projet de traité qu'elles contenaient , pro-

(1) Don Eugène Yzquierdo , conseiller honoraire d'état , avait été envoyé à la cour de Napoléon. C'était l'homme de confiance et l'agent de tous les manéges du favori. C'est lui qui signa le traité secret , conclu entre S. M. C. et l'empereur des Français , par lequel on stipulait tout ce qui était relatif au sort futur du Portugal. Le second article de ce traité portait que la province d'Alentejo et le royaume des Algarves seraient donnés en toute propriété et souveraineté au prince de la Paix. C'est aussi par ce traité que l'Etrurie fut cédée à Napoléon. Le même Yzquierdo signa la convention secrète relative à l'entrée des troupes françaises en Espagne. M. Ceballos , ministre alors des relations extérieures , dit dans son exposition des faits qui préparèrent l'usurpation de la couronne d'Espagne : « *Ce qui est très-digne de remarque*, c'est que dans le ministère d'état dont j'étais chargé , on n'avait pas la moindre connaissance des démarches faites à Paris par Yzquierdo , non plus que de sa nomination et de sa correspondance , de ses instructions , etc. , etc. »

( Note du traducteur. )

posé de la part de l'Empereur par le prince de Bénévent audit Yzquierdo, lorsque le gouvernement français ne pouvait avoir la moindre connaissance de l'arrestation de Godoy, de l'abdication du roi Charles IV, de l'avènement au trône de Ferdinand VII, (événemens inopinément arrivés à Aranjuez cinq jours auparavant) (1); ce projet de traité devait se considérer comme une explication d'autant plus franche qu'elle était plus dure pour le roi Charles et son favori, et par conséquent comme l'*ultimatum* des vues et des prétentions de l'empereur des Français sur l'Espagne. En effet, les demandes excessives qu'il contenait, suffisaient pour expliquer l'occupation de Barcelonne, de Pampelune, et des autres places frontières par les troupes françaises, l'arrivée de celles-ci jusqu'à Madrid, et la résistance de l'ambassadeur et du duc de Berg à reconnaître le nouveau roi. Il était impossible pourtant que le gouvernement français se dissimulât qu'il ne pourrait faire accepter que par la force des propositions aussi révoltantes.

Ces demandes étaient entr'autres que l'on cédât à la France les provinces situées sur la rive gauche de l'Ebre, et la France en compensation cédait à l'Espagne le Portugal, ou dans

---

(1) Les événemens d'Aranjuez eurent lieu le 19 mars 1808, et les dépêches d'Yzquierdo étaient datées du 24 mars de la même année.